



Règlement intérieur du Volant d'Oc Vauréen

Saison 2019/ 2020

L'association du VOV

- Seuls les joueurs étant membres de l'association peuvent occuper les terrains (sauf accord avec le Président sur demande préalable). Le club accepte deux séances d'essai gratuites. A partir de la troisième séance, tout adhérent n'ayant pas rempli les formalités d'inscription (paiement de la cotisation, certificat médical ou attestation de santé, fiche d'inscription FFBad dûment remplie) verra sa demande rejetée.
- Priorité d'inscription sera donnée aux anciens adhérents assidus ; car une fois le quota d'inscription atteint les nouveaux seront inscrits sur liste d'attente.
- Les enfants mineurs ne seront sous la responsabilité des dirigeants que pendant les heures d'entraînements qui leur sont réservées. **Il appartient aux parents de s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant sur le lieu de l'activité et de s'assurer que le cours a bien lieu.**
- Les jeunes joueurs seront répartis sur les créneaux selon leur motivation, leur niveau de jeu et leur âge à l'appréciation des entraîneurs.
- Les parents s'engagent à avertir l'entraîneur en cas d'absence de l'enfant à l'entraînement.
- L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la disparition de raquettes, volants, vêtements et tout objet déposés ou abandonnés dans le gymnase.

Matériel et installation

- Les joueurs devront participer à l'installation et au rangement du matériel mis à leur disposition. Les chaussures de salle sont obligatoires.
- Les raquettes ne seront prêtées qu'à titre exceptionnel. Chacun devra se munir de son propre matériel au-delà des deux séances d'essai. Les volants plastiques seront fournis par le club. Les volants plume restent à la charge des joueurs qui peuvent en acheter auprès du club.

Comportement

- Tous les joueurs se doivent le respect ainsi qu'envers l'encadrement et le matériel. Si tout manquement était à signaler, le club se réserve le droit de refuser le joueur sur le créneau. Le non-respect du règlement peut remettre en question l'adhésion au club sans remboursement de la cotisation.

Cotisation et compétitions

- La cotisation est fixée chaque année et révisable en fonction de l'activité du club.
- Chaque joueur majeur devra prendre en charge son inscription individuelle à un tournoi.
- Pour les jeunes, le club prendra en charge le paiement de certaines compétitions départementales, régionales et une partie des stages. L'achat de volants reste à la charge des parents.